



## **Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat**

### **Les agents cartographes formés pour mieux faire face à la rigueur de l'opération**

**Le Directeur Général de l'Institut National de la Statistique (INSTAT) a ouvert, le mercredi 24 avril 2019, les travaux de l'atelier de formation des Agents cartographes du Cinquième Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH 5). Ils sont des trois cents soixante une personnes, composées essentiellement de jeunes, à prendre part à cette formation, du 24 Avril au 13 Mai au Centre International des Conférences de Bamako. Les Chefs des Services Locaux de la Planification, de la Statistique et de l'Informatique, de l'Aménagement du territoire et de la Population des régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou prennent y participent. La formation est destinée à leur doter des connaissances théoriques et pratiques pour la collecte des informations géo-spatiales sur le Mali, à l'aide d'outils numériques.**

Le Recensement Général de la Population et de l'Habitat est une opération statistique phare au Mali dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation d'importants moyens humains, financiers et matériels. En fournissant des données sociodémographiques pertinentes, fiables et à jour, la réalisation de cette opération permettra aux acteurs du développement de se rassurer d'une meilleure prise en compte des variables démographiques dans les programmes et stratégies de développement de notre pays. Le Gouvernement de la République du Mali, avec l'accompagnement de ses Partenaires Techniques et Financiers, est engagé à tout mettre en œuvre en vue de la bonne exécution dudit recensement.

L'un des objectifs majeurs de l'opération est d'actualiser la connaissance de la situation démographique, sociale et économique du pays ainsi que sa dynamique. Il permet ainsi d'obtenir des indicateurs nécessaires au plaidoyer en faveur de certains groupes vulnérables comme les personnes âgées, les femmes, les jeunes, les personnes handicapées, les personnes déplacées, les orphelins, etc. Ses données permettent d'apprécier l'évolution intercensitaire de la population depuis le recensement de 1976 et d'établir les projections et perspectives démographiques pour la période

postérieure au recensement. Elle est le moyen privilégié pour faire une saine analyse et une cartographie de la pauvreté ; actualiser le fichier des villages, des infrastructures sociales et collectives.

L'opération est réalisée en plusieurs phases dont la Cartographie censitaire. Elle constitue la première phase active sur le terrain qui précède le dénombrement. La réussite de ce dernier dépend de la bonne exécution de la cartographie. D'où l'impérieuse nécessité de recruter des agents répondant à des critères bien définis et les former afin de mieux les outiller à l'exercice de l'opération sur le terrain. La session de formation qui intervient après un processus de recrutement d'agents de terrain et de personnel d'appui, s'inscrit dans ce cadre. Elle regroupe environ quatre cents personnes et sera sanctionnée par un examen final pour retenir les meilleurs qui constitueront la liste définitive des personnes devant servir comme « Agents cartographes et chefs d'équipes » dans le cadre de la Cartographie censitaire du RGPH 5.

La session inaugurale a été marquée par deux interventions et la présentation générale de la cartographie censitaire. Dans son allocution, le Conseiller Technique Principal du RGPH 5, Monsieur Jean Wakam, a rappelé que ces travaux de terrain se dérouleront avec des outils numériques. Selon lui, la réussite de la Cartographie censitaire conditionne celle du recensement tout entier. Le Directeur Général de l'INSTAT, Dr. Arouna SOUGANE, qui a présidé la cérémonie d'ouverture, a expliqué les enjeux de cette formation. Il a exhorté les candidats à accorder une attention particulière à l'opération pour laquelle leur service est sollicité. Il a également rappelé les principes de base pour la réussite de la formation et des travaux de terrain.

Les modules de formation ont trait, entre autres, aux règles générales de la cartographie censitaire ; aux outils, matériels, documents et fournitures de collecte ; à l'organisation des travaux de terrain ; aux zones d'intervention du personnel de terrain ; aux éléments de lecture d'une carte ; à la méthode de remplissage des fiches ; aux méthodes d'évolution des équipes sur le terrain ; à la méthodologie de mise à jour des cartes ; la manipulation des applications de collecte sur tablette.